

Convention d'utilisation du Chalet du Parmelan 149 Chemin de Bluffy 74290 Alex.

Mise à disposition :

- Pour toute demande d'utilisation, une personne est désignée responsable. Elle doit être membre de l'association et l'unique interlocuteur avec l'association pour les procédures relatives à l'utilisation des maisons et notamment des paiements, après accord du bureau de l'association. Les personnes non membres doivent être parrainées par une personne membre de l'association pour toute demande d'utilisation.

Une caution peut éventuellement être demandée.

- La demande pourra se faire au moins 15 jours à l'avance par mail, par courrier ou par téléphone auprès de

M et Mme Claude et Monique POPIN

mail : claudpopin@wanadoo.fr

adresse :

tél : 04 50 27 66 87 OU 06 83 76 47 83

et éventuellement par l'intermédiaire de l'association l'ALERTE aux horaires d'ouverture de la permanence (le mercredi de 17h00 à 19h00)

mail : info@alerte.org

adresse : 99 rue CONSOLAT 13001 Marseille

tél : 04 91 64 29 59

La participation aux frais se compose de :

	ETE	HIVER
JOURNEE	400 €	400 €
WEEKEND (1 nuitée)	600 €	750 €
SEMAINE (7 nuitées)	2000 €	2500 €

(Pour toute autre forfait s'adresser directement à l'ALERTE)

Plus une caution. (voir contrat joint)

- Par l'intermédiaire de M et Mme Claude et Monique POPIN, la personne désignée responsable devra remplir une fiche de réservation.
- Un acompte de 20% de la somme sera demandé. L'association l'ALERTE se réserve le droit de garder cette somme en cas d'annulation moins de 15 jours avant la date de réservation.
- Fournir une attestation d'assurance Responsabilité civile par personne.